



Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 27 novembre 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, MAGALI TROIN DAL VECCHIO à ALAIN VIGIER

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Par délibération n° 2020-079 en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le tableau des effectifs de la Commune et de la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

Les mouvements de personnel à intervenir prochainement ainsi que la nécessaire adaptation des effectifs au fonctionnement des services publics municipaux conduisent à actualiser le tableau des effectifs de la Commune en procédant à des transformations de postes.

Pour le budget principal de la Commune, il est proposé de transformer :

- 1 poste d'ingénieur principal en 1 poste d'ingénieur en chef en vue du recrutement par voie de détachement d'un adjoint au DGST ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe en vue d'un recrutement par voie de mutation ;
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe en 1 poste du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine, afin de lancer un appel à candidature pour pallier un départ à la retraite ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine afin de lancer un appel à candidature pour pallier un départ à la retraite ;
- 1 poste de brigadier-chef principal en 1 poste de gardien-brigadier de police municipale afin d'ajuster le tableau des effectifs du cadre d'emplois des agents de police municipale suite au départ à la retraite d'un brigadier-chef principal, c'est un gardien-brigadier qui a été recruté ;

Pour les postes des cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des adjoints territoriaux du patrimoine, créés par la présente délibération, dans le cas, où à l'issue de la procédure de recrutement, aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, l'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, sur les fondements de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Par ailleurs, il est proposé la transformation 1 poste d'attaché hors classe en 1 poste d'ingénieur, avec effet au 1^{er} janvier 2021, en vue du recrutement d'un agent chargé de développer le projet de smart city et le traitement des déchets. Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, dans le cas, où à l'issue de la procédure de recrutement, aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté, l'emploi sera pourvu par un agent contractuel sur les fondements de l'article 3-3 de ladite loi. Dans ce cas, le chargé de développement, percevra une rémunération brute égale à 3.500 euros, déterminée par référence aux échelons et au régime indemnitaire applicables aux ingénieurs territoriaux,

Quant aux postes occupés par des agents en contrat à durée déterminée sur les fondements des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, faute de candidatures de fonctionnaires, ou en contrat à durée indéterminée (ex : anciens employés de l'ODEL VAR ou de la Société PIZZORNO, assistantes maternelles reclassées depuis la fermeture de la crèche familiale « Les Souléïès »), il est proposé de procéder aux transformations suivantes :

- 2 postes d'animateur à temps complet en 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'animateur à temps complet en 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'animateur à temps complet en 1 poste d'adjoint d'animation ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;

Les transformations ci-dessus, tiennent compte, à la fois, des besoins des et Petite Enfance, et des diplômes ou de l'expérience des candidat(e)s retenu(e)s.

Le comité technique en séances des 26 juin et 12 novembre 2020, s'est prononcé favorablement sur ces transformations qui n'auront aucune incidence sur le nombre de postes autorisés au tableau des effectifs de la Commune qui demeurera à 588 postes autorisés, tous budgets confondus (579 fonctionnaires et contractuels permanents, 2 contractuels non permanents, 7 fonctionnaires 7 fonctionnaires de la Régie Municipale des Parkings).

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations et au paiement des charges sociales qui en résultent sont inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement ou d'exploitation des budgets concernés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- modifier le tableau des effectifs de la Commune dans les conditions définies ci-dessus.

Fait à Draguignan, le 27/11/2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération